REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 12
Pouvoirs : 4

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 09/11/2022
Date d'affichage : 25/11/2022

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,
Le quinze novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline CROSSMAN, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN), Maryse FAVRE (pouvoir à G. VILLIBORD), Messieurs Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ), François POCCARD-MARION (pouvoir à S. NOZ) et Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2022/11/109 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Savoie au titre de « l'aménagement de l'espace partagé » et au titre de « l'adaptabilité du bâtiment » pour le projet du bâtiment de la cure, à la demande du CCAS.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
Vu l'article 129 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 portant évolution du Logement, de l'aménagement et du numérique et apportant une définition de l'habitat inclusif ;
Vu l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2021 du 15 décembre 2020 introduisant la possibilité pour les Départements de créer une aide à la vie partagée (AVP) pour les personnes faisant le choix de vivre dans un habitat partagé ;
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu la délibération du Conseil de la CNSA du 22 avril 2021 approuvant les termes de la convention avec les Départements,
Vu la délibération du Conseil Départemental de la Savoie en date du 04 mars 2022 donnant délégation à la Commission Permanente pour l'approbation de l'accord cadre tripartite avec la CNSA et l'Etat, sur la base d'une programmation pluriannuelle ;
Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Savoie en date du 23 septembre 2022 approuvant l'accord tripartite avec la CNSA et l'Etat, la convention type conclue avec chaque porteur de projet et créant l'Aide à la Vie Partagée par modification du Règlement départemental d'aide sociale (RDAS) ;
Vu l'accord tripartite à venir entre la CNSA, l'Etat et le Département de la Savoie ;

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de PEISEY-NANCROIX souhaite réaliser un projet de restauration du bâtiment de l'ancienne Cure de Peisey afin de pouvoir y accueillir les personnes âgées de la Commune, notamment, au sein d'une structure novatrice qui permettrait de proposer un projet de vie collective pour faire face à la perte d'autonomie tout en permettant leur maintien sur le village lors de leur « vieillesse ».

Dans ce cadre, il est donc nécessaire d'entamer dès cet automne 2022 un programme d'études afin de préciser le modèle exact du projet au niveau social, économique et architectural.

Monsieur le Maire expose au conseillers que ce projet peut faire l'objet d'une subvention du Département de la SAVOIE au titre de deux enveloppes de 50 K€ chacune, dans le cadre des programmes de « l'aménagement de l'espace partagé » et de « l'adaptabilité du bâtiment ».

A ce titre, Monsieur le Maire sollicite donc le Département de la SAVOIE et demande l'aide nécessaire à la réalisation des études liées à ce projet, ainsi que l'autorisation de procéder à la réalisation de cette prestation avant la décision d'octroi de la subvention, et sans pour autant en perdre le bénéfice.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Savoie, dans le cadre des programmes « **l'aménagement de l'espace partagé » et « l'adaptabilité du bâtiment »**, les aides nécessaires à la réalisation des prestations précédemment décrites,
- **SOLLICITE** l'autorisation de procéder à la réalisation de ces études et travaux avant la décision d'octroi desdites subvention, et sans pour autant en perdre le bénéfice,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et tous les documents afférents aux présentes.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY-NANCROIX 73210